

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 16 juillet 1835

Cabinet

du  
S. Secrétaire d'Etat.

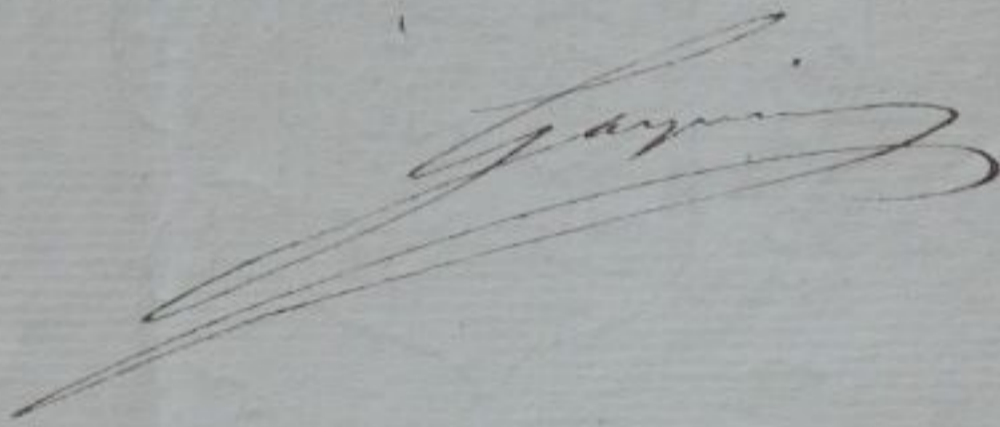
Passport pour  
l'Espagne.

Monsieur le Préfet, D'après les considérations  
émises dans votre rapport du 11 de ce mois ; je vous  
autorise à délivrer au S. Jean Sierre Lafarge le passport  
dont il a besoin pour se rendre en Espagne.

J'ai répondu, le 16 du courant, à votre lettre  
du 8 qui avait pour objet de solliciter, dans l'intérêt  
de vos administrés, une exception aux dispositions de  
ma circulaire du 30 Juin dernier.

Ayez, Monsieur le Préfet, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Baris de France, Sous-Secrétaire d'Etat  
au Département de l'Intérieur.



Le passport a été délivré le  
23 juillet par la destination  
de Yerba

9  
ARCHIVES  
DÉPARTEMENTALES  
DU CANTAL

M. le Préfet du Cantal.